

Séance ordinaire du conseil municipal du 13 novembre 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 13 novembre 2017 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Danielle Perreault et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est absente : madame la conseillère, Lisette Falker.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Yvon Mousseau, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2017-11-01

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que conformément aux dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Denis Moreau, conseiller du district électoral des Terrasses - siège numéro 1, soit nommé maire suppléant pour la période du 13 novembre 2017 au 4 juin 2018.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-02

Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 16 octobre 2017

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 2 et 16 octobre 2017. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h42 à 20h20

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2017

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2017.

2017-11-03

Demande de dérogation mineure - 41 rue Katy

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Martine Rousseau et monsieur Sylvain Dufour* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, au 41 rue Katy, la porte du garage annexé à la résidence, dont la hauteur est de 2,74 mètres au lieu de 2,45 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 41 rue Katy, telle que présentée par *madame Rousseau et monsieur Dufour*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-04

Demande de dérogation mineure - 1950 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Olivier Gariépy* ;

ATTENDU que la demande a pour but de diviser la propriété située au 1950 rue Notre-Dame en deux lots dont la ligne séparative se situe à 7,04 mètres de la résidence existante, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du règlement de zonage numéro RRU2-2012, qui fixe cette marge de recul à 7,5 mètres ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la

recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 1950 rue Notre-Dame, telle que présentée par *monsieur Gariépy*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-05

Demande de dérogation mineure - 653 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur François Vachon* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'effectuer, au 653 rue Notre-Dame, de l'entreposage de pneus à l'intérieur de conteneurs ceinturés d'une clôture de bois, ce qui déroge à l'article 8.2.3 du règlement de zonage RRU2-2012 qui précise que ce type d'entreposage doit s'effectuer à l'intérieur d'un bâtiment ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, une personne intéressée se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure relative au 653 rue Notre-Dame, telle que présentée par *monsieur Vachon*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-06

Demande de dérogation mineure - 80 rue des Tilleuls

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Sébastien Ricard* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, au 80 rue des Tilleuls, la construction d'un garage détaché qui présente une hauteur de 7,01

mètres au lieu de 5 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure relative au 80 rue des Tilleuls, telle que présentée par *monsieur Ricard*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-07

Demande de dérogation mineure - 1800 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Diane Daigle* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, au 1800 rue Notre-Dame, la construction d'un garage détaché qui déroge aux aspects suivants de l'article 4.3.2.3 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- le garage présente une hauteur de 7,57 mètres au lieu de 7 mètres
- la porte de garage présente une hauteur de 2,75 mètres au lieu de 2,45 mètres

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 1800 rue Notre-Dame, telle que présentée par *madame Daigle*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-08

Demande de permis PIIA - lots 3 065 401 et 3 065 402

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Evex Immobilier inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but de faire approuver les plans de construction, en projet intégré, de quatre bâtiments d'habitations multifamiliales de six logements, ainsi que le plan d'implantation des bâtiments et d'aménagement du terrain situé à l'angle des rues Notre-Dame et Carmen (lots 3 065 401 et 3 065 402) ;

ATTENDU que le projet respecte les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de construction des quatre bâtiments d'habitations multifamiliales en projet intégré produit par *Michel Tellier, architecte, dossier 671-2017-73* ainsi que le plan d'implantation des bâtiments et d'aménagement du terrain produit par *Développement Zone Verte inc., dossier 17-003A* situé sur les lots 3 065 401 et 3 065 402, conditionnellement à ce qu'une rangée d'arbres soit implantée le long des rues Notre-Dame et Carmen, en remplacement des arbustes illustrés au plan.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-09

Demande de permis PIIA - 23 à 27 chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Développement Atrium inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver le plan d'une enseigne intégrée en façade du bâtiment de l'édifice Quartier moderne situé aux 23-27 chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la 2^e option proposée, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve l'option 2 du plan d'enseigne relatif aux 23-27 chemin de Lavaltrie, présenté par *Développement Atrium inc.*, conditionnellement à ce que l'enseigne soit apposée sur la partie de la façade recouverte de brique et qu'elle soit alignée verticalement avec les fenêtres qui se situent sur cette partie du bâtiment.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-10

Demande de permis PIIA - 234 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Simon Lemay-Pagé* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer deux enseignes murales à l'intérieur des boîtiers déjà en place sur le bâtiment situé au 234 rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 234, rue Saint-Antoine Nord, tels que présentés par *monsieur Lemay-Pagé*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-11

Demande de permis PIIA - 1040 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les constructions Tremblay et Laplante inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver les plans d'une enseigne intégrée au bâtiment situé au 1040 rue Notre-Dame ainsi qu'une enseigne sur socle ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la localisation de l'enseigne sur socle et l'ajout d'un aménagement paysager au pourtour de cette dernière ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les plans de conception du projet d'enseignes relatifs au 1040 rue Notre-Dame, présentés par *Les constructions Tremblay et Laplante inc.*, incluant le nouveau plan d'implantation de l'enseigne sur socle déposé suite au Comité consultatif d'urbanisme.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Gaétan Bérard déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il a un lien de parenté avec une des personnes concernées, donc il se retire et s'abstient de voter.

2017-11-12

Demande de permis PIIA - 1221 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les constructions Tremblay et Laplante inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but de modifier les revêtements extérieurs des quatre élévations du bâtiment principal situé au 1221 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal refuse le projet de modification des revêtements extérieurs des quatre élévations du bâtiment principal situé au 1221 rue Notre-Dame, tel que présenté par *Les constructions Tremblay et Laplante inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Gaétan Bérard réintère son siège.

2017-11-13

Demande de dérogation mineure - 50 rue Benoît

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par la *Résidence Les yeux du coeur* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'autoriser, au 50 rue Benoît, une aire de stationnement qui ne permet pas de circuler sans déplacement de véhicules, ce qui déroge aux articles 7.1.3, 7.1.4 et 7.1.5 du règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 50 rue Benoit, présentée par la *Résidence Les yeux du coeur*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-14

Demande d'autorisation de démolition - 581 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Évex immobilier inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 581 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment ne possède aucune valeur patrimoniale ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 581 rue Notre-Dame ainsi que ses bâtiments accessoires.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-15

Demande d'autorisation de démolition - 351 rue Rachel

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Gestion Mychaly inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 351 rue Rachel ;

ATTENDU que le bâtiment ne possède aucune valeur patrimoniale ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau

Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 351 rue Rachel.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - règlement numéro RRU2-35-2017

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 25 octobre 2017, relativement au règlement numéro RRU2-35-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'agrandir, à même une partie de la zone R-99, la zone P-100, et d'y augmenter le nombre maximal de chambres autorisées au sein d'un service d'habitation, de résidence, d'accueil, hospitalier ou religieux.*

2017-11-16

Retrait du règlement numéro RRU2-35-2017

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 2 octobre 2017, le règlement numéro RRU2-35-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'agrandir, à même une partie de la zone R-99, la zone P-100, et d'y augmenter le nombre maximal de chambres autorisées au sein d'un service d'habitation, de résidence, d'accueil, hospitalier ou religieux ;*

ATTENDU qu'en date du 25 octobre 2017, une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter portant sur ce règlement a été tenue ;

ATTENDU que suite à la tenue de cette procédure d'enregistrement, le nombre de signatures requis, pour qu'un scrutin référendaire soit tenu, a été non seulement atteint, mais dépassé ;

ATTENDU que le conseil municipal entend respecter la volonté démocratiquement exprimée par les personnes habiles à voter du secteur concerné et, procéder au retrait de ce règlement ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil municipal procède au retrait du règlement numéro RRU2-35-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'agrandir, à même une partie de la zone R-99, la zone P-100, et d'y augmenter le nombre maximal de*

chambres autorisées au sein d'un service d'habitation, de résidence, d'accueil, hospitalier ou religieux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à la majorité des membres présents.

Madame la conseillère, Isabelle Charette ayant voté contre la proposition.

2017-11-17

Demande d'autorisation de démolition - 121 rue de la Plage

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *madame Chantal Bégin* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition de la résidence unifamiliale située au 121 rue de la Plage ;

ATTENDU que la démolition de cette résidence unifamiliale est directement liée au projet d'agrandissement de la *Résidence Souvenirs du coeur* située au 141 rue de la Plage ;

ATTENDU que suite au retrait du règlement numéro RRU2-35-2017 visant la modification de zonage permettant l'agrandissement de la *Résidence Souvenirs du coeur*, le conseil municipal entend refuser cette demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie refuse la demande de démolition de la résidence unifamiliale située au 121 rue de la Plage.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Madame la conseillère, Isabelle Charette ayant voté contre la proposition.

Dépôt - Certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum - règlement numéro RRU2-36-2017

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-36-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'augmenter, dans la zone R-154, le nombre de chambres autorisées dans une maison pour personnes retraitées, ainsi que de régir les accès véhiculaires donnant sur une rue munie d'une bordure de béton.*

2017-11-18

Adoption du règlement numéro RRU2-36-2017

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro RRU2-36-2017 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-36-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'augmenter, dans la zone R-154, le nombre de chambres autorisées dans une maison pour personnes retraitées, ainsi que de régir les accès véhiculaires donnant sur une rue munie d'une bordure de béton*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-19

Adoption du second projet de règlement numéro 110-6-2017

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 110-6-2017 en date du 13 novembre 2017 ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 110-6-2017 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin d'y assujettir, dans les zones C-62, C-77, C-94, C-95, C-96, C-98, R-104, C-109, C-111, C-115, C-116, C-123, C-135, C-137, C-140, C-156, C-169, C-170, certains projets à forte densité*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-20

Demande d'aide financière - Opération Nez rouge

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 125 \$ à *Opération Nez rouge Joliette - de Lanaudière*, à titre de contribution financière dans le cadre de leur campagne de financement 2017 ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970
Subvention et dons élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-21

Réaménagement du parc Gérard-Lavallée - modification surveillant de chantier

ATTENDU la demande de modification de *Beaudoin Hurens*, en date du 17 octobre 2017, relativement à l'ajout de monsieur Jacques Rondeau, technicien en génie civil, en tant que surveillant de chantier pour le projet de réaménagement du parc Gérard-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise la modification proposée par *Beaudoin Hurens* dans le cadre du contrat de services professionnels en ingénierie pour le réaménagement du parc Gérard-Lavallée ;

Que monsieur Jacques Rondeau, technicien en génie civil, soit reconnu dans ledit contrat comme surveillant de chantier dudit projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-22

Ratification de mandat - Dunton Rainville - Jean Fortin et Guy Maillé c. Ville de Lavaltrie et als

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie le mandat donné à maître Sylvain Lanoix de la firme *Dunton Rainville sencrl*, afin d'entreprendre les procédures légales pour défendre les intérêts de la Ville dans le dossier *Jean Fortin et Guy Maillé c. Ville de Lavaltrie et als*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-23

Ratification de mandat - Dunton Rainville

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie le mandat donné à monsieur Pierre Girard de la firme *Dunton Rainville s.e.n.r.c.l.*, pour la réalisation d'une enquête interne concernant l'employé 70003.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-24

Suspension de l'employé 70003

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'un rapport déposé par la Direction générale faisant état d'événements et de situations répréhensibles de la part de l'employé 70003;

ATTENDU que le conseil municipal a pris acte de la suspension avec solde de l'employé 70003 effective depuis le 27 octobre 2017 ;

ATTENDU que le conseil municipal a été mis au fait de l'enquête interne en cours, afin de faire la lumière sur les méthodes de travail et les agissements de l'employé 70003 ;

ATTENDU que le conseil municipal sera tenu au courant des développements et des conclusions de l'enquête dans le but de déterminer les suites de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

QUE le conseil municipal maintienne la suspension avec solde de l'employé 70003, en attendant les conclusions de l'enquête interne.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-25

Mutuelle de prévention - autorisation de signature

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que l'entente avec la *Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2018 soit acceptée telle que rédigée, et que *DR Conseils société en commandite* soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Lavaltrie ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ;

Que le conseil municipal autorise le trésorier, madame Martine Nadeau, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de gestion de mutuelle à intervenir entre la Ville de Lavaltrie et *DR Conseils société en commandite* et tous autres documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-26

Désignation d'un représentant au conseil d'administration du Technocentre Lavaltrie

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal désigne monsieur David Morin, directeur des technologies de l'information pour siéger à titre de représentant de la Ville de Lavaltrie sur le conseil d'administration du Technocentre Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-27

Calendrier des séances du conseil - adoption

ATTENDU que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le calendrier ci-annexé à la présente pour en faire partie intégrante soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 ;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-28

Ratification d'embauches diverses

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Jessie Desjardins	Animateur 26 septembre 2017	12,09 \$
Olivier Julien	Animateur 26 septembre 2017	12,38 \$
Danielle Morin	Brigadière remplaçante du 24 octobre à indéterminée	15,94 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-29

Autorisation de signature de chèques et effets

ATTENDU que les dispositions de l'article 100.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipulent que le maire et le trésorier signent les chèques et autres effets bancaires de la municipalité ;

ATTENDU que les dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoient que le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire, lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil de mettre à jour ce mandat pour les comptes que la Ville détient dans diverses institutions financières ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que monsieur le Maire, Christian Goulet soit autorisé à signer les chèques et autres effets négociables de tout compte que la Ville de Lavaltrie détient dans diverses institutions financières ;

Que le maire suppléant désigné par résolution du conseil soit également autorisé à signer les effets bancaires précités et ce, pour toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Que messieurs Marc-Olivier Breault, assistant-trésorier ou Yvon Mousseau, assistant-trésorier ou madame Martine Nadeau, trésorier, soient autorisés à cosigner lesdits effets bancaires ;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement et traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-30

Autorisation de signature - entente - déploiement bornes de recharge pour véhicules électriques

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise le trésorier, madame Martine Nadeau, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat avec Hydro-Québec concernant le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-31

Reconduction de la marge de crédit - compte 100004

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie dispose d'une marge de crédit de 2 000 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray ;

ATTENDU l'importance de conserver cette disponibilité pour permettre la transition d'une année financière à l'autre, dans l'attente des encaissements des créances et des revenus d'imposition de la nouvelle année ;

ATTENDU que la marge de crédit ainsi utilisée, par tranche et selon les besoins de la Ville seulement, sera remboursée à même les revenus de la perception des taxes ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le trésorier à renégocier, auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray, cet emprunt temporaire soit une marge de crédit au compte numéro 100004 de 2 000 000 \$;

Que le maire, monsieur Christian Goulet ou le maire suppléant et le trésorier, madame Martine Nadeau ou l'assistant-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette fin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-32

Création excédent de fonctionnement affecté aux engagements de 2017

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire réserver les sommes nécessaires au paiement de certains engagements de l'année 2017 à même l'excédent de fonctionnement de l'année financière ;

ATTENDU que des engagements ont été autorisés en 2017 ;

ATTENDU que les factures correspondantes ne seront pas toutes comptabilisées en fin d'exercice de l'année 2017 ;

ATTENDU que certains engagements, totalisant une somme approximative de 125 000 \$ demeureront en suspens, en fin d'année 2017 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soit créé un excédent de fonctionnement affecté au paiement des engagements de l'année 2017.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-33

Appropriation des soldes disponibles - règlements d'emprunt fermés

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil approuve, conformément aux dispositions de l'article 8^e, 1^{er} alinéa, 2^e paragraphe de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (L.R.Q., chap., D-7), en réduction du paiement des échéances annuelles, les soldes disponibles sur les règlements d'emprunt fermés suivants :

Règlement 182-2013	
Travaux de pavage sur différentes rues et parties de rues ainsi que sur un terrain municipal - appropriation totale	1 612,46 \$
Règlement 186-2013	
Travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc secteur ouest - appropriation partielle	5 100,00 \$
Règlement 197-2014	
Aménagement d'un terrain soccer - appropriation partielle	7 500,00 \$
Règlement 198-2014	
Acquisition de différents immeubles (presbytère et garages) – appropriation partielle	2 800,00 \$
Règlement 200-2014	
Plan d'intervention renouvellement des infrastructures – appropriation totale	1 507,34 \$
Règlement 206-2015	
Travaux correctifs au pont des Cormorans – appropriation partielle	2 000,00 \$
Règlement 212-2015	
Remplacement conduites d'égout sanitaire des immeubles situés aux 1300 à 1306 rue Notre-Dame et 141 rue de la Plage – appropriation totale	812,21 \$

Que les soldes ainsi appropriés seront appliqués en réduction des échéances annuelles respectives desdits règlements pour l'année 2018.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-34

Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales - Élaboration des plans et devis

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de D'Autray a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

POUR CES MOTIFS ;

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-35

Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales - Réalisation des travaux

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de D'Autray a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

POUR CES MOTIFS ;

Il est proposé par monsieur Robert Pellerin
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-36

Autorisation de travaux et de paiement de divers projets

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits
aux avis de changements suivants :

**Règlement 220-2016 - Acquisition de l'immeuble situé aux 273-275
rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement**

Solmatech inc.	Avenant 199	6 499,54 \$
Construction Julien Dalpé inc.	Avenant 200	11 753,58 \$

**Règlement 223-2017 - Travaux de réaménagement du parc Gérard-
Lavallée**

Les Terrassements Multi-Paysages	Avenant 201	60 702,17 \$
----------------------------------	-------------	--------------

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des
travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 206-2015 – Travaux correctifs au pont des Cormorans

Giguère et Geoffroy inc.	Coupon 1039	1 437,19 \$
--------------------------	-------------	-------------

Règlement 207-2015 – Remplacement de différents ponceaux

Beudoin Hurens inc.	Coupon 1033	574,88 \$
Excavation Normand Majeau inc.	Coupon 1034	8 719,59 \$

**Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation
et réaménagement du presbytère**

Construction Savco inc.	Coupon 1023	8 784,09 \$
Construction Savco inc.	Coupon 1040	9 882,10 \$

**Règlement 216-2016 – Travaux réaménagement des systèmes de
pompage de l'usine de filtration**

Les Services exp inc.	Coupon 1025	5 335,99 \$
Les Services exp inc.	Coupon 1038	29 272,64 \$

**Règlement 220-2016 - Acquisition d'immeuble situé aux 273-275 rue
Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement**

Solmatech inc.	Coupon 1030	6 499,54 \$
Arcand Laporte Klimpt architectes	Coupon 1031	3 955,52 \$
Construction Julien Dalpé inc.	Coupon 1032	232 343,01 \$

Règlement 223-2017 - Travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée

Les Services exp inc.	Coupon 1028	4 938,18 \$
Beaudoin Hurens inc.	Coupon 1029	14 055,70 \$
Les Terrassements Multi-Paysages	Coupon 1041	552 559,61 \$

Règlement 224-2017 - Acquisition de divers équipements informatiques et de télécommunications

CDW Canada inc.	Coupon 1024	237,81 \$
-----------------	-------------	-----------

Règlement 227-2017 - Travaux de réhabilitation de différents tronçons de la conduite sanitaire gravitaire implantée en bordure du fleuve Saint-Laurent

MRC de D'Autray	Coupon 1026	224,09 \$
Beaudoin Hurens inc.	Coupon 1027	1 379,70 \$

Règlement 228-2017 - Travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de Ville

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 1035	378,04 \$
----------------------------------	-------------	-----------

Règlement 229-2017 - Coût des honoraires professionnels nécessaires à la confection des plans et devis, de l'estimation détaillée et de l'accompagnement

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 1037	406,78 \$
----------------------------------	-------------	-----------

Règlement 230-2017 - Travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de Ville

Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 1036	406,78 \$
----------------------------------	-------------	-----------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 septembre au 25 octobre 2017.

2017-11-37

Ratification de paiement - comptes à payer du mois d'octobre et d'une partie du mois de novembre 2017

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal ratifie le paiement des déboursés du mois d'octobre et d'une partie du mois de novembre 2017 de la Ville de

Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 877 885,85 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 418 à 421, 43487, 43492, 43512, 43593, 43594, 43601, 43720 à 43837, 43840 à 43976, 43979 à 44026).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-11-38

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h24.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 14^e jour du mois de novembre 2017.

Christian Goulet, maire